



Soixantième session

Malabo, Guinée équatoriale, 30 août – 3 septembre 2010

## **RÉSOLUTION**

### **SITUATION ACTUELLE DE LA VACCINATION SYSTÉMATIQUE ET DE L'ÉRADICATION DE LA POLIO DANS LA RÉGION AFRICAINE : DÉFIS ET RECOMMANDATIONS** (document AFR/RC60/14)

Le Comité régional,

Ayant examiné minutieusement le rapport du Directeur régional sur la situation actuelle de la vaccination systématique et de l'éradication de la polio dans la Région africaine;

Reconnaissant qu'en dépit des progrès considérables dans l'amélioration de la couverture vaccinale systématique dans la Région africaine pendant la période 2006-2009, chaque année un nombre important d'enfants ne sont pas vaccinés et doivent l'être si l'on veut atteindre les cibles mondiales et régionales convenues;

Préoccupé de ce que l'amélioration de la couverture régionale masque des disparités dans la couverture vaccinale aux niveaux national et infranational;

Profondément préoccupé du fait que les niveaux actuels de financement national alloué à la vaccination ne peuvent maintenir les progrès réalisés à ce jour au moyen des vaccins courants, ainsi que l'introduction et l'utilisation à une plus grande échelle de nouveaux vaccins plus onéreux que les vaccins courants;

Conscient de ce que les avancées récentes dans les activités d'éradication de la polio et de lutte antirougeoleuse sont fragiles et qu'elles sont mises en péril par une couverture vaccinale systématique sous-optimale au niveau du district dans plusieurs pays, et de ce qu'un grand nombre d'enfants ne sont pas vaccinés pendant les activités de vaccination supplémentaires organisées dans les pays;

Conscient de ce que l'élargissement maximum de l'accès aux services de vaccination et de leur utilisation sera réalisé grâce à l'application étendue de l'approche Atteindre Chaque District (ACD) et d'autres stratégies novatrices;

Soulignant la nécessité pour tous les pays de s'employer à réaliser l'objectif du Millénaire pour le développement N° 4, convenu au plan international, à savoir réduire de deux-tiers, d'ici 2015, le taux de mortalité des enfants de moins de cinq ans;

Réaffirmant nos engagements de mettre en œuvre diverses résolutions et décisions concernant le Programme élargi de vaccination (PEV), adoptées ces dernières années, notamment les résolutions AFR/RC42/R4, AFR/RC43/R8, AFR/RC44/R7, AFR/RC45/R5, AFR/RC52/R2, AFR/RC56/R1 et AFR/RC59/14;

1. FAIT SIEN le rapport du Directeur régional (document AFR/RC60/14) et approuve les mesures proposées qui visent à renforcer la vaccination systématique et l'éradication de la polio dans la Région africaine;

2. INVITE INSTAMMENT les États Membres :

- a) à intégrer la vaccination dans la politique nationale et dans le renforcement des systèmes de santé au moyen d'interventions vaccinales quantifiées et chiffrées;
- b) à augmenter le financement pour la vaccination en veillant à ce que le budget national alloué soit effectivement décaissé en montants suffisants pour la vaccination systématique et les initiatives d'éradication de la polio;
- c) à développer les capacités institutionnelles, humaines et administratives, notamment au niveau infranational;
- d) à améliorer la qualité des activités de vaccination supplémentaire et systématique par la microplanification détaillée; la fourniture de ressources humaines, financières et matérielles suffisantes; et l'application des leçons apprises du suivi indépendant;
- e) à intensifier/élargir les activités de mobilisation sociale afin de renforcer la prise de conscience, la participation et l'appropriation communautaires;
- f) à renforcer la surveillance des maladies évitables par la vaccination à tous les niveaux en assurant une surveillance active et au moins une surveillance formative mensuelle au niveau opérationnel, et à améliorer les processus de suivi et évaluation;
- g) à renforcer la recherche sur la vaccination comme moyen d'améliorer la compréhension et d'affiner les stratégies pour améliorer la prestation des services de vaccination;
- h) à institutionnaliser la célébration annuelle d'une semaine africaine de la vaccination pour maintenir le plaidoyer, accroître la participation communautaire et améliorer la prestation de services de vaccination;

3. PRIE le Directeur régional :

- a) de continuer à suivre la mise en œuvre des activités de lutte accélérée contre la maladie, avec un accent particulier sur l'éradication de la poliomyélite, l'élimination du tétanos maternel et néonatal, la lutte contre la rougeole et la fièvre jaune, et le renforcement des systèmes de vaccination systématique ;

- b) de promouvoir une collaboration continue avec les institutions internationales et multilatérales, les bailleurs de fonds et les partenaires du PEV pour qu'ils se rallient aux objectifs de l'éradication de la polio et d'une couverture vaccinale élevée dans la Région africaine ;
- c) de fournir un appui technique aux États Membres et d'assurer la liaison avec les Communautés économiques régionales pour l'instauration d'une semaine africaine de la vaccination ;
- d) de faire rapport à la prochaine session du Comité régional et, par la suite, sur une base régulière sur les progrès réalisés dans la mise en œuvre de la présente résolution.